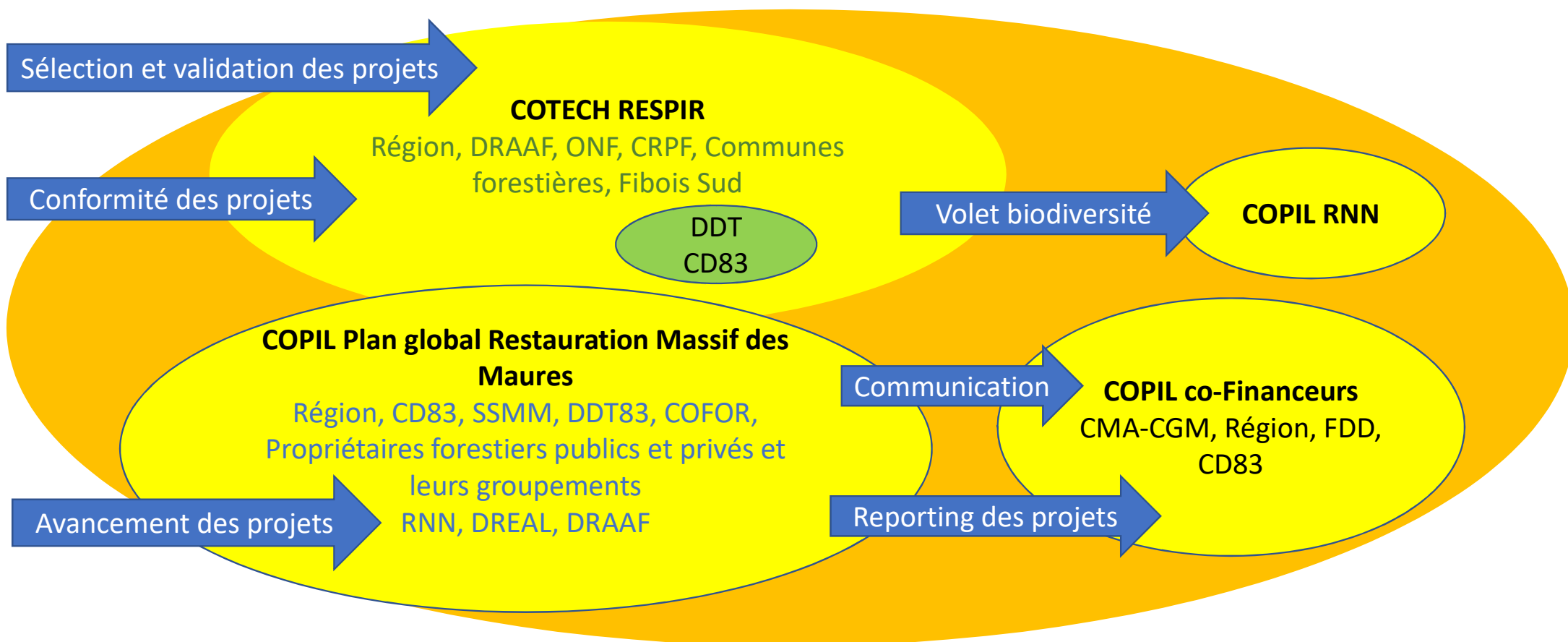


Plan de restauration du massif des Maures

- Un plan financé dans le cadre du dispositif « **Fonds RESPIR** »
- **Un mécène:** le groupe CMA-CGM 1M €
- **2 études** financées par le fonds RESPIR, le CD83 et la Région, **1 maître d'ouvrage:** Syndicat Mixte du Massif des Maures
- **2 temporalités**
 - La définition et l'engagement des travaux d'urgence
 - La définition des travaux et orientations de gestion post-incendie des surfaces forestières et naturelles incendiées

Gouvernance plan global restauration



Les Conventions du plan global de restauration

Les conventions cadre

- Protocole CMA-CGM/ Région
- Convention de mécénat CMA-CGM / Fonds de dotation « Agir pour la forêt »

Les conventions de financement Fonds Respir

- Convention SMMM / FDD
- Conventions Communes ou leurs groupements ou RNN/ FDD
- Conventions propriétaires privés ou leurs groupements / FDD

Les conventions subventions Région et CD83